

Contribution

Valorisation de l'engagement étudiant

Septembre 2020



79 rue Périer - 92120 Montrouge 01 40 33 70 70 - contact@anestaps.org



Introduction

Les jeunes engagés représentent 35% de la population des 18/35 ans selon le baromètre Direction de la Jeunesse de l'Education Populaire et de la Vie Associative. Il s'agit d'une des tranches d'âge les plus engagées. Pourtant, c'est aussi à cet âge que les contraintes s'accumulent : financières, universitaires, période de construction personnelle... De ce fait, il faut valoriser l'engagement, et encourager les jeunes, et plus particulièrement les étudiants, à s'engager.

Les étudiants en STAPS sont quant à eux particulièrement investis, souvent via un tissu associatif sportif dense et omniprésent. L'encadrement bénévole d'un groupe de pratiquants, l'arbitrage, l'organisation de tournois ou la participation à la vie d'une structure sportive sont autant de tâches qui contribuent pleinement à la construction d'un profil professionnel du champ du sport et de l'animation.

L'ANESTAPS se positionne sur le sujet pour que chaque étudiant soit reconnu par l'université à la hauteur de son engagement pour la collectivité. Nous sommes persuadés que chaque aspect de la vie de l'étudiant est une partie intégrante de son cursus et de sa construction. Par conséquent chaque action doit être prise en compte et valorisée. Cette contribution va traiter cette thématique par le prisme universitaire et n'aborderai pas la question de la générale de la valorisation de l'engagement de la jeunesse.

I. L'engagement au service de l'émancipation des jeunes

De nombreux jeunes trouvent dans l'engagement une façon de se rendre utile et de trouver sa place au sein de la société. En sortant du cadre scolaire, l'engagement permet à des profils variés de s'exprimer et de trouver un lieu d'échange et d'émancipation. L'engagement est le lieu de rencontre, de partage et de développement des relations qui forgent et construisent les individus.

Celui-ci peut prendre de nombreuses formes : défense des droits, militantisme pour l'écologie, lutte contre la précarité, engagement citoyen... Il est souvent vecteur majeur de l'émancipation des jeunes par le développement de relations amicales, de construction de l'esprit critique et de partages d'expérience.

L'engagement bénévole peut être le catalyseur au développement de compétences spécifiques ou transversales, pouvant être bénéfiques pour la réussite de l'étudiant dans sa formation. Ces compétences peuvent également être valorisées dans le monde professionnel et faciliter la transition des études au monde du travail.

Pour connaître le temps que l'étudiant consacre à la communauté il est indispensable de mettre en place un dispositif de valorisation. Même si l'appât de





la valorisation ne doit pas être la principale raison de l'engagement, l'absence de valorisation peut justement être un frein à celle-ci.

II. Une valorisation définie par les instances universitaires

Depuis le décret n°2017-962, les universités sont dans l'obligation de proposer un dispositif de valorisation de l'engagement étudiant (VEE). Conscientes des bénéfices pour la communauté étudiante, certaines universités mettent un point d'honneur à développer un système de valorisation reflétant l'engagement des étudiants. Or, ce n'est pas le cas sur tout le territoire. Certaines universités ne proposent pas de programme de VEE ou alors celui-ci n'est pas avantageux pour l'étudiant. Dans de nombreux cas, le programme mis en place est trop peu communiqué auprès des étudiants.

Conformément à l'article D611-7 du Code de l'Éducation, "[...] Les modalités de demande et de validation [...] sont définies au plus tard dans les deux mois qui suivent le début de l'année universitaire par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire. [...]". La CFVU fait partie des conseils centraux de l'université où des étudiants sont représentés. Le délai de deux mois après le début de l'année universitaire laisse le temps de co-construire une politique de VEE bénéfique pour les étudiants en faisant la demande.

La CFVU peut définir d'une VEE générale à l'université ou confier la définition des modalités de VEE aux différentes composantes. Cette solution a pour avantage de pouvoir adapter la valorisation en fonction des profils des étudiants de chaque UFR.

Ainsi, il est primordial que les élus STAPS se saisissent de la thématique et inscrivent à l'ordre du jour de chaque CFVU et conseil d'UFR la mise en place d'un système efficace de VEE.

III. Généraliser les engagements à valoriser

Les différents engagements éligibles pour une valorisation sont définis dans la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 Art.29 : "Les compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant dans le cadre d'une activité bénévole au sein d'une association [...], d'une activité professionnelle, d'une activité militaire dans la réserve opérationnelle [...], d'un engagement de sapeur-pompier volontaire [...], d'un service civique [...] ou d'un volontariat dans les armées [...] sont validées au titre de sa formation, selon des modalités fixées par décret." Bien entendu, d'autres engagements peuvent être reconnus en fonction de la politique menée par l'université.







L'ANESTAPS souligne la grande variété des profils valorisés. Toutefois, certaines actions qui profitent au développement de l'UFR et de l'université devraient être également valorisées sur tous les territoires.

En effet, les étudiants investis dans des actions d'orientation et d'information (tuteurs ambassadeurs, participation aux journées portes ouvertes, salons étudiants, accueil des étudiants internationaux...) pour le compte de l'UFR, de l'université et ses différents services doivent être valorisés, au vu des bénéfices et du service rendu pour l'institution. De plus, les étudiants engagés pour l'animation ou la gestion du tutorat (associatif ou institutionnel) doivent également pouvoir profiter de ce dispositif.

IV. Démocratiser l'accès à la VEE

→ Généraliser l'accès à la valorisation

Aujourd'hui, beaucoup d'universités proposent des programmes de VEE à destination de leurs étudiants de licences. Or, les étudiants en DEUST, licences professionnelles, masters et doctorats ne sont pas éligibles à cette valorisation. Pourtant les textes ne restreignent pas l'attribution d'une VEE à certains étudiants, par conséquent tous les étudiants inscrits régulièrement à l'université doivent pouvoir en bénéficier.

Les dispositifs de VEE doivent être élargis à tous les étudiants des UFR. Les masters et doctorats sont des diplômes qui demandent davantage d'investissement dans la formation, ainsi il est impératif que les étudiants faisant le choix de s'engager en parallèle de leur cursus reçoivent une valorisation à la hauteur de leurs engagements.

→ Une attribution des VEE repensée

Une des raisons principales du non-recours au droit est la méconnaissance de celui-ci. Peu d'étudiants sont au fait des procédures pour bénéficier d'une VEE. De plus, celles-ci sont souvent fastidieuses et arrivent lors des temps forts de l'année universitaire (examens, révisions...). Par conséquent, de nombreux étudiants ne poursuivent pas la procédure jusqu'au terme et ne bénéficient d'aucune valorisation.

Les UFR doivent communiquer dès la rentrée sur la valorisation de l'engagement auprès des étudiants. La procédure d'accès doit être simplifiée : chaque étudiant qui en fait la demande auprès de son responsable de formation peut être éligible à la valorisation de l'engagement étudiant.

La VEE est souvent attribuée sur la base des critères d'évaluation très scolaires. On y cherche par l'intermédiaire d'un dossier ou d'un oral à évaluer l'engagement.





Or, ces rendus sont chronophages et ne mettent pas en avant les compétences développées par l'étudiant pendant son engagement.

L'évaluation doit pouvoir mettre l'étudiant en mesure de valoriser auprès d'un employeur les compétences acquises. Elle ne doit pas mesurer la valeur de l'engagement ou si celui-ci est réussi ou non, mais doit tendre à évaluer l'apport de l'engagement sur l'étudiant et sa capacité à exprimer les bénéfices humains ainsi que les compétences développées.

V. Faire des compétences acquises un outil de valorisation

→ L'étudiant est acteur de sa valorisation

En 2017, la valorisation de l'engagement étudiant était présente dans 70% des universités. Cette valorisation prend des formes diverses. Il peut s'agir d'une constitution d'un dossier visant à octroyer un bonus sur la moyenne, tout comme l'attribution d'ECTS ou un supplément au diplôme. Comme prévu dans l'article D611-8 : "La validation s'accompagne d'une inscription dans l'annexe descriptive au diplôme".

L'ANESTAPS souhaite que la valorisation de l'engagement étudiant s'inscrive dans une réelle démarche d'approche par compétence, en proposant tout d'abord un processus d'introspection via un système de portfolio de compétences. Sa production devra ainsi se faire tout au long du cursus en impliquant au maximum l'étudiant et en suscitant la réflexion chez ce dernier.

Le portfolio aura vocation à constituer le supplément au diplôme de chaque étudiant. Sous présentation de ce portfolio au jury, l'étudiant pourra se voir attribuer des points supplémentaires pour arrondir sa moyenne au point ou demi-point supérieur.

→ Garantir l'accès et une mise en place adaptée des dispositifs

Au sein des universités, les procédures sont parfois compliquées pour avoir accès aux dispositifs d'aménagement. Un étudiant engagé, qu'importe la nature, bénéficie d'un aménagement pour réussir son diplôme conformément à l'Article D611-9 "Les aménagements portent, en fonction des besoins, sur l'emploi du temps, les modalités de contrôle des connaissances, la durée du cursus d'études". Dans l'esprit que chaque engagement contribue à un apport de compétences transversales au diplôme de l'étudiant, cet engagement doit pouvoir s'insérer aux côtés des enseignements sans être un frein à son apprentissage.

Cette adaptation doit pouvoir être faite au cas par cas : la possibilité de suivre les cours d'autres groupes en fonction des disponibilités de chacun, le changement





des modalités de contrôle des connaissances conformément aux maquettes de formations ou adaptation de la charge de travail sur l'année.

→ Reconnaissance de l'engagement étudiant

L'engagement de chaque étudiant doit être reconnu à sa juste valeur et faire état des lieux des compétences acquises. Néanmoins, il est vital pour la durabilité de ce processus de VEE que les employeurs comprennent les enjeux du portfolio ainsi que du supplément au diplôme. L'apport des compétences supplémentaires permettra à l'étudiant de se démarquer et ainsi proposer un profil particulier lors de son insertion dans le monde professionnel.

Pour cela, un travail d'accompagnement doit être effectué par l'UFR ou du service d'insertion professionnelle auprès des spécialistes de leurs territoires, en s'appuyant sur les membres du conseil de perfectionnement. Cette reconnaissance doit être effective bien avant l'insertion professionnelle, dès l'université.

Lorsqu'un étudiant s'engage, il consacre du temps supplémentaire à sa formation initiale au profit de la communauté. Ce temps ne peut être négligé et doit être valorisé à l'université lorsque le besoin s'en fait sentir. Le jury doit prendre en compte l'engagement d'un étudiant dans le traitement le dossier pour se positionner favorablement à la demande établie.

Conclusion

Cette contribution tend à expliquer les intérêts et bénéfices de valoriser l'engagement des étudiants. Celui-ci développe de nombreuses compétences et ressort de cette expérience avec un apport humain indéniable. L'université s'affirme ainsi comme un véritable acteur de l'émancipation des jeunes. Enfin le monde professionnel obtient plus de lisibilité sur les compétences et le profil des candidats. La valorisation de l'engagement doit donc être portée auprès des différentes instances universitaires non sensibilisés à la thématique par les élus étudiants.

Quand un système efficace de valorisation est en place, les bénéfices sont décuplés. L'enjeu aujourd'hui est de provoquer et promouvoir l'engagement des jeunes via le partage d'expérience et par les pairs. La création d'un forum de l'engagement au sein des UFR afin de démocratiser celui-ci grâce à des échanges entre engagés et personnes en recherche d'engagement pourrait être un excellent moyen de partage.